

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Janvier 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 001-529/14/CC

■ Budget 2014 : Décision Modificative n° 2

DBP 14/12429/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Décision Modificative n° 2 a pour objet de procéder à des ajustements. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal, ainsi que sur les budgets annexes, excepté le budget annexe « opérations d'aménagement » qui ne fait pas l'objet d'une décision modificative.

La Décision Modificative n° 2 est détaillée dans le document annexé à la présente délibération ; Globalement, la décision modificative n°2 présente la variation de crédits du budget communautaire 2014, tel qu'il est indiqué ci-après :

Le Budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	0,00 euros
Pour la Section d'investissement :	5 998 495,72 euros

Le Budget Collecte et Traitement des déchets s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	0,00 euros
Pour la Section d'investissement :	0,00 euros

Le Budget Transport s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	0,00 euros
Pour la Section d'investissement :	0,00 euros

Le Budget Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	0,00 euros
Pour la Section d'investissement :	0,00 euros

Le Budget Eau s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	0,00 euros
Pour la Section d'investissement :	0,00 euros

Le Budget des Ports de Plaisance s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	0,00 euros
Pour la Section d'investissement :	0,00 euros

Le Budget marché d'Intérêt National :

Pour la Section de fonctionnement :	25 054,08 euros
Pour la Section d'investissement :	0,00 euros

Le Budget Crématorium s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la Section de fonctionnement :	0,00 euros
Pour la Section d'investissement :	0,00 euros

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Janvier 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le vote du Budget Primitif 2014 du 25 avril 2014
- Le vote de la Décision modificative n°1 2014 du 18 juillet 2014
- Le vote du Budget Supplémentaire 2014 du 9 octobre 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit procéder à des ajustements de crédits, sur le budget communautaire, nécessaires notamment à la clôture de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la décision modificative n° 2 sur l'exercice budgétaire 2014 de la Communauté Urbaine pour le Budget Principal et les Budgets annexes Collecte et Traitement des déchets, Transport, de l'Eau, de l'Assainissement, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National, du Crématorium

Article 2 :

Sont approuvées les autorisations de programmes attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et au Budget

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Jean MONTAGNAC

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Janvier 2015